



est la marque commerciale de

LA VOIX MÉDIAS

8 place du Général de Gaulle
CS 10549 - 59023 LILLE Cedex

SAS au capital de 37 500€
N° siret : 452 279 151 00040 - Code NAF : 7312 Z
RCS Lille Métropole - N° TVA : FR 10452279151

CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
IBAN : FR76 1670 6050 9216 1038 4910 168
BIC : AGRIFRPP867

Date :

19/03/2024 14:55:21

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
Madame Murielle DESMIDT
RUE DU PERTUIS DE LA MARINE
59140 DUNKERQUE
FRANCE

Contact commercial
Karen Fiolet
Tél: 06 35 41 99 04
@: kfiolet@lavoixmedias.com

Cliant : 52113868

Référence de la commande :

Libellé commande: ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE DUNKERQUE -
TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE Avenue de Petite-Synthe

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 21/03/2024

Edition : La Voix du Nord - Ann. Légales Dept du Nord

Annonce n° 3924715 - 2001881749

Le directeur de publication



COMMUNE DE DUNKERQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE

Par arrêté en date du 01 Mars 2024, le Président de la communauté urbaine de Dunkerque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de transfert d'office dans le domaine public communautaire des parcelles suivantes :

DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ : Avenue de Petite-Synthe - section 460 AH numéro 582 pour partie (112 m²) et 460 section AI 421 pour partie (112 m²).

À cet effet a été désigné Monsieur André VANDEMBROUCQ, Officier de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 09 Avril 2024 au 23 Avril 2024 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête à l'Hôtel de ville de Dunkerque (place Charles Valentin – 59140 DUNKERQUE), à la communauté urbaine de Dunkerque (Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 Dunkerque cedex 1) et à la Mairie de quartier de Petite-Synthe (1 rue de la Concorde-59640 Dunkerque), et consigner ses observations sur un registre à la Mairie de Quartier de Petite-Synthe, aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur les sites internet de la ville de Dunkerque www.ville-dunkerque.fr et de la communauté urbaine de Dunkerque www.communaute-urbaine-dunkerque.fr.

Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences à la mairie de quartier de Dunkerque/Petite-Synthe :

- > **Mardi 09 Avril 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 (ouverture d'enquête) ;**
- > **Vendredi 12 Avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00;**
- > **Jeudi 18 Avril 2024 de 09 h 00 à 12 h 00;**
- > **Mardi 23 Avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture d'enquête).**

Les observations peuvent aussi être adressées par courrier avec la mention apparente

« Enquête publique – Ne pas ouvrir » à Monsieur le commissaire enquêteur – « Enquête Publique transfert d'office – Avenue de PetiteSynthe- 59640 DUNKERQUE » - communauté urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 Dunkerque cedex 1 - ou par courriel à la communauté : dafp@tud.fr (préciser dans l'objet du mail

« Enquête Publique transfert d'office – Avenue de Petite-Synthe - 59640 DUNKERQUE »). Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le Mardi 23 Avril 2024 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés au siège de la communauté urbaine de Dunkerque ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Dunkerque et à la Mairie de Quartier de Dunkerque/Petite-Synthe, et publiés sur le site internet de la communauté urbaine et de la Ville de Dunkerque, afin d'y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Conseil de Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du transfert d'office.